



compensation financiere liquidation de communaute

Par **julienat_old**, le **14/11/2007** à **01:25**

divorcée Mr est resté dans le pavillon et a souhaité retardé la dissolution ne voulant pas faire de crédit pour me payer ma "part".il m'a versé une somme mensuelle afin que je fasse face à un loyer .cela peut-il être considéré comme une avance sur la liquidation?merci de me répondre car je dois signer ou non un projet de liquidation de communauté proposé par le notaire.merci de m'aider à y voir clair